REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'AVIGNON

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2023

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

ETAIENT PRESENT(E)S:

Mme le Maire, Présidente, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSSEN, M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL-RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE.

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Isabelle LABROT par Mme Frédérique CORCORAL

Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Françoise LICHIERE

Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO

Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS

M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL

M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT

Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE

Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE

MOUVEMENTS:

Mme Kamila BOUHASSANE et M. Eric DESHAYES rejoignent l'assemblée pendant les débats relatifs au rapport n°1.

Mme Laure MINSSEN quitte la salle au moment de la présentation du rapport n°2, donnant pouvoir à M. Paul-Roger GONTARD.

Mme Laure MINSSEN rejoint la salle au cours des débats du rapport n°4.

Mme Christine LAGRANGE quitte l'assemblée avant le vote du rapport n°5.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

M. Claude NAHOUM et Mme Laurence ABEL-RODET quittent la salle pendant la présentation du rapport n°31 donnant respectivement pouvoir à Mme Catherine GAY et Mme Joanne TEXTORIS.

ETAIT ABSENT						
M. i	hierry	VALL	ĖJOS			
î î î î î	: ^ ?		-	î		* ~ ~
	^ ^			- 1	-	,



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2023

1

ADMINISTRATION GENERALE : Présentation du rapport sur le développement durable 2023.

Mme PORTEFAIX

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les EPCI et Collectivités de plus de 50 000 habitants.

Avignon s'inscrit dans les enjeux du développement durable en élaborant un projet global et ambitieux de transition et de résilience de son territoire.

Le développement durable, la transition écologique et la ville solidaire sont aujourd'hui des enjeux qui structurent l'ensemble de l'action publique municipale de la Ville d'Avignon.

Ces actions ont été enrichies par une prise en compte accrue des populations les plus fragiles qui sont aussi celles qui subissent le plus fortement les impacts du changement climatique.

L'urgence de l'action n'est plus à démontrer, elle doit s'inscrire cependant dans une volonté de développer un programme d'actions qui s'adresse à l'ensemble des habitants, agisse sur l'ensemble de leur condition de vie, et s'inscrive dans la durée.

Conforme au décret et recommandations du Ministère, le rapport de développement durable de la Ville d'Avignon 2023 présente les actions menées sur le territoire communal et en interne en 2022, et les perspectives, au regard :

de leur impact sur les 5 finalités du développement durable :

- renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires;
- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels et ressources ;
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

consommation responsables.

des 17 Objectifs de Développement durable (ODD) des Nations Unies adoptés en 2015, qui définit un plan sur 15 ans avec pour perspective l'agenda 2030,

des éléments de réalisation ssus du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable qu'est le Plan local pour le Climat de la Ville, adopté au Conseil Municipal du 25 juin 2022.

Ce rapport met en lumière les actions de la Mairie d'Avignon en matière de développement durable, menées dans le prolongement des opérations conduites les années antérieures. L'objectif est la mise en cohérence et l'articulation des politiques publiques, contribuant ainsi à éclairer les décisions du débat d'orientations budgétaires en faveur du développement durable.

Le Rapport de développement durable se traduit par :

- des projets stratégiques et de planification avec en premier lieu le plan d'actions du Plan Local pour le Climat et l'objectif principal de « neutralité carbone » en 2045. Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), le Plan Local d'urbanisme (PLU), le plan de sobriété énergétique, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), le Règlement Local de Publicité (RLP), la Charte « Qualité et environnement des espaces publics », le plan « Avignon ambition tourisme, Nouvelles donnes » sont également des projets majeurs pour notre territoire, structurant les objectifs de la collectivité.
- d'actions concrètes et opérationnelles régulièrement évaluées telles que : les travaux de rénovation énergétique des piscines, la mise à disposition de toitures de bâtiments municipaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques, des actions d'Education à l'Environnement et au Développement Durable à l'attention des agents (fresque pour le climat), des citoyens (Semaine Européenne du Développement Durable, la création d'une maison commune, les médiateurs au service des usagers, la participation des citoyens à l'inventaire de l'herbier du muséum d'histoire naturelle Esprit Requien) et des écoliers (mon Ecol'o, animations scolaires), la poursuite de la désimperméabilisation des sols et de la lutte contre les îlots de chaleur urbains (Fraîch'cours, parkings perméables, végétalisation, jeux d'eau).

Le rapport 2023, sur la situation en matière de développement durable de la commune d'Avignon est annexé à la présente délibération et mis au débat au sein du Conseil municipal.

En conséquence, je vous propose, chers collègues, de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu le code Général des Collectivités et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1-1 et D.2311-15,

Vu l'article L.110-1 du code de l'Environnement,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville en transition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de la présentation du rapport Développement Durable 2023 relatif aux actions de la Ville d'Avignon tant internes à la collectivité que sur son territoire.

PREND ACTE



Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire, Par délégation, Le 1er Adjoint, Claude NAHOUM

M. Arnaud PETITBOULANGER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 07 DECEMBRE 2023

ACTE PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2023